
jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, le dit DOUZIÈME jour de MARS prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-SIX ÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil Commu de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, COMTE de DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye* dans le Comté *Down*, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Bullyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général au *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance ce vingt-unième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.
